

DECRET N° 81-179 du 17 Juin 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim
du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA, Ministre
du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique pour compter du 18 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

WU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

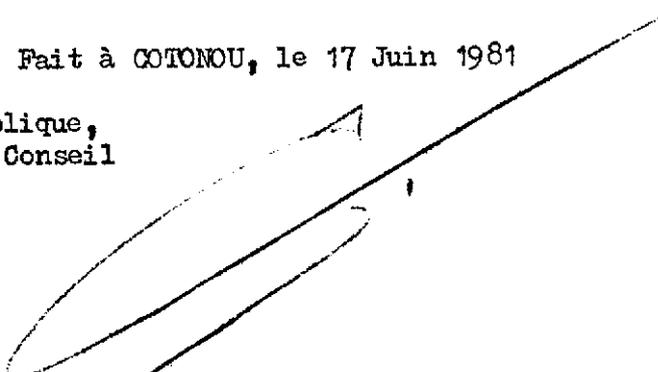
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 18 Juin 1981, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est
chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MPSAE 6
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEFI - Gds Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCF 1 JORPB 1.--